Evionnaz

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 3

Délimitation du périmètre : Roland METRAL, inspecteur du VIII ème Arrondissement
Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir

Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Limites de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 29 0
Droit de sceau : Fr. 330.—
L'attente:
Le chancelier d'Etat:

Pour approbation des délimitations forestières

Inspecteur du VIII ème arrondissement	La Commune	Le géomètre officiel
		Christophe CACHAT Ing. rural et géom. EPF/SIA Géomètre officiel

Georges REY-BELLET SA BUREAU D' INGENIEURS ET GEOMETRES Ch. Condémines 2 1890 St-Maurice 024/4851565 Fax.024/4851979	Etat cadastral : février 2003			St-Maurice, février 2003
	Echelle 1:500	Surface 0.8	Affaire 993017	

TOUS DROITS RESERVES
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art.2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1935 concernant l'établissement de nouvelles cartes nationales).Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.